



CHECKLIST IMPRIMABLE

Retour en France d'un bébé prématuré né à l'étranger : le dossier essentiel

Cette checklist vous aide à coordonner les soins, les documents et les interlocuteurs sans confondre urgence médicale, nationalité et organisation du retour. À utiliser avec l'équipe médicale locale et les autorités compétentes.

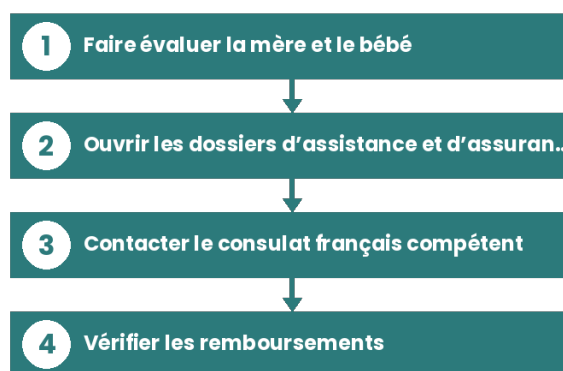
Au sommaire

- 1 L'ordre des démarches
- 2 Documents à réunir et sauvegarder
- 3 Nationalité et papiers : les vérifications à ne pas confondre
- 4 Qui contacter et pour quelle demande ?

! **Priorité absolue**

En cas de signe inquiétant, contactez immédiatement l'hôpital local ou les urgences du pays. Ne retardez jamais une évaluation médicale pour régler une question d'assurance, de remboursement ou de retour.

L'ordre des démarches



1 **Faire évaluer la mère et le bébé**

Demandez à l'équipe d'obstétrique et de néonatalogie l'état de santé, les soins en cours et les critères médicaux de sortie.

2 **Ouvrir les dossiers d'assistance et d'assurance**

Transmettez les informations disponibles et vérifiez la prise en charge, l'accord préalable éventuel et les conditions d'un transport médical.

3 **Contacter le consulat français compétent**

Demandez les démarches d'état civil, les vérifications de nationalité et le document de voyage accepté pour le bébé.

4 **Vérifier les remboursements**

Interrogez la caisse d'assurance maladie et la mutuelle sur les règles applicables aux soins engagés dans le pays concerné.

Documents à réunir et sauvegarder



Certificat de naissance ou document hospitalier provisoire

Conservez l'original et une copie numérique accessible hors ligne.



Comptes rendus d'accouchement et de néonatalogie

Ajoutez les résultats utiles, prescriptions et traitements en cours.



Dossier médical de liaison

Demandez les éléments nécessaires à la continuité des soins.



Factures détaillées et preuves de paiement

Archivez également les accords ou échanges de prise en charge.



Passeports et titres de séjour éventuels

Ajoutez les justificatifs de filiation disponibles.



Échanges écrits avec les interlocuteurs

Conservez les messages de l'hôpital, de l'assistance, de l'assureur et des autorités.



Traductions nécessaires

Demandez au consulat quelle procédure s'applique aux documents rédigés dans une autre langue.

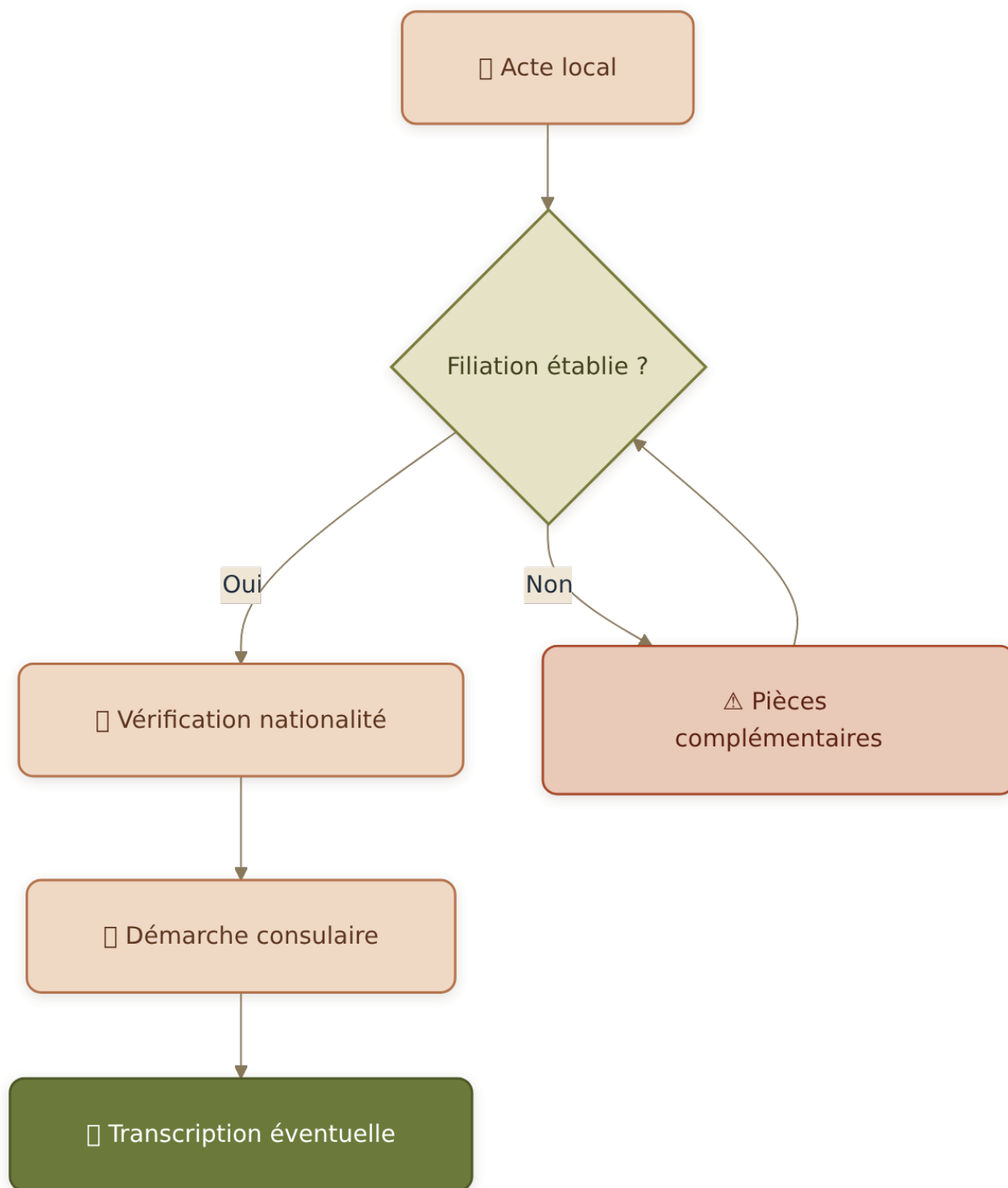


SCHÉMA Pour un bébé né à l'étranger, distinguez la filiation, la nationalité des parents et les démarches d'état civil.

Nationalité et papiers : les vérifications à ne pas confondre

Le lieu de naissance à l'étranger ne suffit pas, à lui seul, à déterminer la nationalité française du bébé.

La nationalité, la filiation et la transcription éventuelle de l'acte de naissance sont trois questions distinctes.

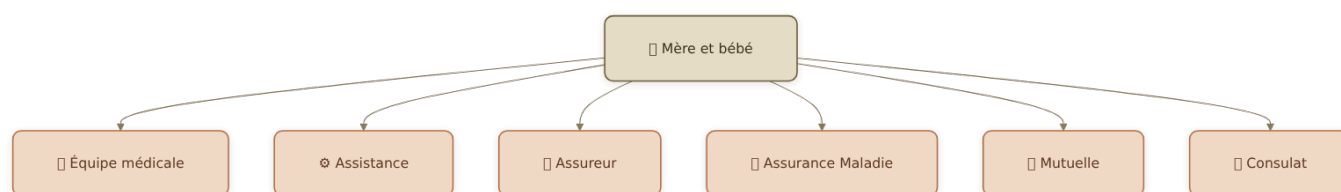
Lorsque les parents ont des nationalités différentes, vérifiez les droits potentiels auprès des autorités de chaque pays concerné.

Un acte de naissance local n'est pas automatiquement un document de voyage.

Le consulat indique les démarches et le titre nécessaire pour voyager avec le bébé.

Qui contacter et pour quelle demande ?

Interlocuteur	Demande prioritaire
Équipe médicale locale	État clinique, soins nécessaires, critères de sortie et documents médicaux.
Assistance et assureur	Ouverture du dossier, accord préalable, prise en charge directe et transport médical éventuel.
Consulat ou ambassade de France	État civil, nationalité à établir, transcription éventuelle et document de voyage.
Caisse d'assurance maladie et mutuelle	Règles de remboursement selon le pays, le régime d'affiliation et les garanties.



INFOGRAPHIE Les interlocuteurs interviennent dans des rôles différents : les soins d'abord, puis les démarches de retour et de prise en charge.

i Avant d'organiser le retour

N'achetez pas de billet et ne réservez pas de transport avant d'avoir obtenu l'accord écrit de l'équipe de néonatalogie. La stabilisation de la mère et du bébé conditionne toute organisation pratique du retour en France.

Ce document est un aide-mémoire général. Les démarches et la prise en charge dépendent notamment du pays, de la nationalité des parents, de leur résidence, du régime social et du contrat d'assurance. Faites confirmer votre situation par l'équipe médicale, le consulat et les organismes concernés.